

Benfeld
Bolsenheim
Boofzheim
Daubensand
Diebolsheim
Erstein
Friesenheim
Gerstheim
Herbsheim
Hindisheim
Hipsheim
Huttenheim
Ichtratzheim
Kertzfeld
Kogenheim
Limersheim
Matzenheim
Nordhouse
Obenheim
Osthouse
Rhinau
Rossfeld
Sand
Schaeffersheim
Sermersheim
Uttenheim
Westhouse
Witternheim

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

3^{ème} séance ordinaire

Maison intercommunale des Services - Hémicycle

BENFELD

1^{er} mars 2017 – 20 h

Ordre du jour

I. Fonctionnement de l'assemblée

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation des procès-verbaux des 11 et 25 janvier 2017
- 3) Installation du nouveau conseiller suppléant d'Osthouse
- 4) Validation de la composition des commissions thématiques

II. Finances

- 5) Débat d'orientation budgétaire
- 6) Ancien siège de la CoCoBen – Demande de cession d'une parcelle
- 7) Demande de versement de subventions
 - 7.1 Association Nordhouse Idées déco
 - 7.2 Les Tracteurs d'antan Nordhouse
 - 7.3 AGF - Benfeld
 - 7.4 Mission locale - Sélestat
 - 7.5 Collège Gerstheim
 - 7.6 Ecole Witternheim
 - 7.7 Ecole Boofzheim
 - 7.8 Ecole Diebolsheim
 - 7.9 Eurodistrict
- 8) Demande d'octroi de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local
 - 8.1 Réalisation d'une aire de grand passage
 - 8.2 Construction de périscolaires Kertzfeld – Sand - Sermersheim
 - 8.3 Travaux d'accessibilité (DETR et fonds de soutien à l'investissement)

- 9) Indemnité de responsabilité des régisseurs – Fixation des taux de référence règlementaire

III. Personnel

- 10) Création de postes dans le cadre des services communs et du camping municipal d'Erstein
- 11) Convention de mise à disposition d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) avec la commune d'Herbsheim

IV. Aménagement du territoire

- 12) Avis concernant la modification du périmètre du Schéma de cohérence territorial de la région de Strasbourg

V. Divers

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il donne lecture des procurations parvenues :

- M. Benoit DINTRICH qui donne procuration à M. Marc DRESSLER
- M. André KLUMB à M. René EGGERMANN (son suppléant)
- M. Raymond SIEGWALT à M. Éric KLETHI
- M. Denis SPIELBERGER à M. Patrick KIEFER
- M. Claude SCHOETEL à Mme Brigitte BIMBOES
- M. Jean-Claude ROHMER à M. Daniel KOEHLER (son suppléant)

Le Président constate donc six absences donnant chacune lieu à procuration. Le quorum est donc atteint permettant l'assemblée de délibérer valablement.

I. Fonctionnement de l'assemblée

Point 1

AFFAIRES GÉNÉRALES - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil valide, à l'unanimité, la désignation de M. Marc RUHLMANN, *Directeur général adjoint de la Communauté de Communes*, en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 2

AFFAIRES GÉNÉRALES - Approbation des procès-verbaux des 11 et 25 janvier 2017

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les projets de procès-verbaux des deux précédentes séances.

Point 3

AFFAIRES GÉNÉRALES - Installation de la nouvelle conseillère suppléante d'Osthouse

Par courrier daté du 12 février dernier, M. Jean-Charles FORSTER, *conseiller communautaire suppléant d'Osthouse*, a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes du canton d'Erstein avec effet au 14 février.

Le Conseil communautaire de prendre acte de la désignation de Mme Michelle Koenig (3ème adjointe au Maire) en qualité de conseillère communautaire suppléante.

Point 4

AFFAIRES GÉNÉRALES - Composition des commissions thématiques

Le Président rappelle que lors de la séance du 25 janvier, le Conseil Communautaire a validé une première composition des huit commissions. Compte tenu de certaines propositions d'amendement formulées et pour permettre à chaque commune de faire le point sur cette question, il a été proposé de reprendre ce point à la présente séance après vérification que les critères de désignation soient bien respectés.

Après délibération et moyennant l'ajout de M. Philippe BRAUN, Conseiller communautaire, le Conseil décide - à l'unanimité - d'arrêter les compositions suivantes :

1. Commission administration générale, harmonisation, mutualisation et relations avec les communes		
Stéphane SCHAAL Limersheim	Brigitte NEITER Diebolsheim	Bernard SCHNEIDERLIN Huttenheim
Christophe BREYSACH, Osthouse	Éric KLETHI Boofzheim	Odile SCHMITT CM Ichtratzheim
Colette ALIZON Erstein	Yves GUILLOU Sermersheim	Serge JUNG Schaeffersheim
Patrick KIEFER Erstein	JM LAFON cm Huttenheim	Valérie FUCHS Daubensand
Nathalie DA SILVA Erstein	Denis SCHULTZ Sand	Philippe SCHAEFFER Gerstheim
Jacky WOLFARTH Benfeld	Marianne HORNY-GONIER Rhinau	Christian HUCK Uttenheim
André KLUMB Friesenheim	François RIEHL Bolsenheim	Francine FROMENT Kogenheim
Phillipe ROME Hipsheim	Jean-Claude ROHMER Rossfeld	

2. Commission emploi et développement économique (transferts ZI...)		
Michel KOCHER Matzenheim	Denis SCHULTZ Sand	Claude SHOETTEL Kertzfeld
Steve JECKO Gerstheim	Jean-Paul ROTH Rhinau	Frédéric SIBEAUD Uttenheim
Martine HEYM Erstein	Marie-Berthe KERN Schaeffersheim	Esther SITTNER, Herbsheim
Claude HERTRICH Erstein	Albert HARTMANN Bolsenheim	Daniel KOEHLER Rossfeld
Nicolas NIEDERGANG Adj Hindisheim	Claudine HERRMANN Nordhouse	Michelle KOENIG Osthouse
Lucienne GILG Benfeld	Philippe SCHAEFFER Gerstheim	Benoit GSELL Benfeld

3. Commission jeunesse et aînés		
Michel KOCHER Matzenheim	Colette ALIZON Erstein	Anny SUR-RIEGEL Sand
Anita ECKERT (adj Limersheim)	Christelle SCHNEIDER, adj Hindisheim	Renée KONN Rhinau
Suzanne WENDLING Westhouse	Nathalie GARBACIAK Benfeld	Nathalie BOURGADE cm Rhinau
Carole ECKENFELDER Kogenheim	Sylvie UTTER Witternheim	Marie-Berthe KERN Schaeffersheim
Chantal HERRMANN Kogenheim	Martine LIMACHER Matzenheim	Arnaud ANTONI-ARRUS Bolsenheim
Joseph OFFENSTEIN Erstein	Monique EGLE cm Sermersheim	Lucienne RIEHL Adj Nordhouse
Mireille LIENHARDT Erstein	Bernard PFLEGER Huttenheim	Remy SCHENK Obenheim

Brigitte BIMBOES Kertzfeld	Aline SOURICE cm Herbsheim	
Florian FRITSCH Uttenheim	Annette KREMPP Herbsheim	

4. Commission tourisme, culture, vie associative et partenariats		
Isabelle MISME Hipsheim	Maurice SCHUHLER Friesenheim	Grégory GILGENMANN Ichtratzheim
Stéphanie SCHMIDT Erstein	Valérie VALIAME Obenheim	Martial ISSENHUTH Nordhouse
Benoit DINTRICH Erstein	Annie HEILBRONN Boofzheim	Laurence MULLER-BRONN Gerstheim
Muriel FENDER OBERLE Erstein	Anny SUR-RIEGEL Sand	Michèle BISCHOFF Gerstheim
Jacky EBER adj Hindisheim	Thierry KETTERLIN Rhinau	Claude WISSENMEYER, Westhouse
Daniel WALDVOGEL Benfeld	Arnaud ANTONI-ARRUS Bolsenheim	Josiane FREYTHYER Uttenheim
Benoit GSELL Benfeld	Annette WAGNER Huttenheim	Daniel KOEHLER Rossfeld

Fernande RINN-REIBEL Osthouse		Marie BARBERO SCHMITT Kogenheim
-------------------------------	--	---------------------------------

5. Commission environnement		
Bernadette SEURET (CM Limersheim)	Guy RIEFFEL Benfeld	Albert HARTMANN Bolsenheim
Patrick THIRION, Kogenheim	Patrice KRETZ Witternheim	Grégory GILGENMANN Ichtratzheim
Claude SCHULT Hipsheim	André KLUMB Friesenheim	Francis PFLEGER Nordhouse
Marc DRESSLER Erstein	Bruno HEILBRONN Obenheim	Éric KLETHI Boofzheim
Martine HEYM Erstein	Martine LIMACHER Matzenheim	Georges FAUCONNIER adj Diebolsheim
Hubert HURSTEL adj Rossfeld	Vincent JAEGLI adj Rhinau	Claude SHOETTEL Kertzfeld
Marie-Noëlle LAUER Hindisheim	Betty HUEBER Schaeffersheim	Brigitte BIMBOES Kertzfeld

Philippe SCHAEFFER Gerstheim	T. MEISTERTZHEIM Uttenheim	
Esther SITTNER, Herbsheim	Christophe BREYSACH, Osthouse	

6. Commission transports et énergies		
Chantal DIEBOLT (CM Limersheim)	Jean-Paul BRUGGER Sand	Christian JEHL cm Kertzfeld
Marc DRESSLER Erstein	Marianne HORNY-GONIER Rhinau	Yves GUILLOU Sermersheim
Denis SPIELBERGER Erstein	Pascal KERN adj Ichtratzheim	Valérie VALIAME, Obenheim
Jean-Frédéric FRITSCH Friesenheim	Lucienne GILG Benfeld	Philippe BRAUN Witternheim
Béatrice EHRHARDT Diebolsheim	Steve JECKO Gerstheim	
Raymond SIEGWALT Boofzheim	Claude WISSENMEYER Westhouse	

7. Commission sport et patrimoine		
P. GIRARDEAU CC supp Limersheim	Fernand WILLMANN Sermersheim	Jean-Pierre GOUSSELOT Uttenheim
Benoit DINTRICH Erstein	Jean-Jacques BREITEL Huttenheim	Antoine RUDLOFF, Hipsheim
Dominique HERBETH Erstein	Jean-Paul ROTH Rhinau	Bernard METZ, cm Osthouse
René EGGERMANN Friesenheim	J-Jacques STADELWIESER Schaeffersheim	
Florence ZEYSSOLFF cm Obenheim	Bernard BOUTONNET Benfeld	
Béatrice EHRHARDT Diebolsheim	Martial ISSENHUTH Nordhouse	
Jean-Claude ROHMER Rossfeld	Honoré HIRLI cm Kertzfeld	

8. Commission communication, nouvelles technologies		
Denis SPIELBERGER Erstein	Christian ADAM Ichtratzheim	Philippe BRAUN Witternheim
Stéphanie GUIMIER Benfeld	Valérie FUCHS Daubensand	Fernand WILLMANN Sermersheim
Nadine GEYER-HEILBRONN Obenheim	Fabrice GUTHAPFEL, Herbsheim	
Olivier FRANTZ, cm Sermersheim	Pascal NOTHISEN, Hindisheim	
JM LAFON cm Huttenheim	Xavier KRAFT, Hipsheim	
Denis SCHULTZ Sand	Patrick Girard Bolsenheim	

Point 5

FINANCES - Débat d'orientation budgétaire

Avant de céder la parole à M. Serge JUNG, Vice-Président chargé des Finances, et en préambule au débat, le Président souhaite rappeler trois éléments importants s'agissant de nos perspectives budgétaires.

- En premier lieu, de nombreuses incertitudes subsistent sur des éléments essentiels de toute construction budgétaire (montant du FPIC, des dotations de l'Etat...). A ce stade de la réflexion, les valeurs prises en compte sont des cumuls des montants enregistrés lors du précédent exercice de chacune des trois intercommunalités.
- En deuxième lieu, le souhait de continuité déjà annoncé lors de la séance d'installation a conduit à reprendre l'ensemble des projets déjà engagés. Au final, ce sont un peu plus de 8 millions d'euros qui seront mobilisés pour le programme d'investissement sur les exercices à venir !
- Enfin, au regard de cette situation, des décisions importantes seront à prendre dans les semaines à venir notamment sur le plan de la fiscalité. Un point de fiscalité équivaut à 120 000 € de recettes supplémentaires. Il est à ce jour trop tôt pour préjuger de ce qu'il conviendra de décider.

En conclusion de son propos préliminaire, le Président souligne que la situation des trois intercommunalités est globalement assez proche et que l'on n'observe pas de disparités trop fortes. L'objectif de conforter cette situation, *a priori* saine, reste entier et devra nous guider dans nos choix à venir.

M. Serge JUNG prend ensuite la parole pour présenter le rapport servant de base au débat.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'article L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312-1 du même code sont applicables à la communauté de communes. Cet article prévoit que chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu.

La loi NOTRe prévoit désormais que « dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté de communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/1/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS		6	2		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 10 000/20 000 HBTS	A	2	2		
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	4			
FILIERE ADMINISTRATIVE ①		57	56	4	9
ATTACHE PRINCIPAL	A	3	3		
ATTACHE TERRITORIAL	A	16	16		6
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	4	4		
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe	B	3	3		
REDACTEUR TERRITORIAL	B	10	10		1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	5	5	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	7	7	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C	8	7	2	2
TECHNIQUE ②		90	89	26	13
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1		
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	3	3		

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	4	4		1
TECHNICIEN	B	5	4		2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3	3		
AGENT DE MAITRISE	C	4	4		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	7	7		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	11	11	1	
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	C	7	7	1	
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	C	45	45	24	10
SOCIALE ③		15	15	11	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	8	8	6	
ATSEM 1ère CLASSE	C	7	7	5	1
MEDICO-SOCIALE ④		6	5	1	1
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	1			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		1	1		
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS		4	4	1	1
SPORTIVE ⑥		9	9	1	2
EDUCATEUR DES APS HORS CLASSE	A	1	1		
EDUCATEUR DES APS DE 1ERE CLASSE	B	2	2		
EDUCATEUR DES APS DE 2EME CLASSE	B	4	4	1	2
EDUCATEUR DES APS	B	1	1		
OPERATEUR DES APS	C	1	1		
CULTURELLE ⑦		44	44	30	27
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	1	1		
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	2	2		
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE	A	1	1	1	1
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	16	16	16	16
ASSISTANT DE CONSERVATION 1ERE CLASSE	B	1	1		
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	8	8	3	4
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	8	8	6	6
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CLASSE	C	4	4	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ème CLASSE	C	3	3	3	
ANIMATION ⑧		77	75	59	26
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	8	7	3	6
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE	C	7	7	2	3
ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CLASSE	C	62	61	54	17
POLICE MUNICIPALE ⑨		7	7	1	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	6	6	1	

EMPLOIS NON CITES®		46	46	18	27
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/APPRENTISSAGE		8	8		8
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/CUI + AVENIR		32	32	13	13
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	1		1
VACATAIRES (Traversées)		5	5	5	5
Agent recenseur (postes non permanents)		2	2	2	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)	hors postes non permanents et emplois fonctionnels	351	346	151	106

Cependant eu égard au contexte exceptionnel de fusion, ce point sera abordé de manière plus précise à l'occasion du DOB 2018.

Concernant l'évolution et les dépenses de personnel, le projet innovant d'administration unique et mutualisée est en place depuis le 1^{er} janvier 2017. Aucune création nouvelle de poste n'est envisagée, afin de maîtriser la masse salariale. La CLECT déterminera courant 2017 les clés de répartition avec les communes, ainsi que le planning d'extension aux communes volontaires.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

M. Serge JUNG rappelle que le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'un ensemble d'informations concernant le personnel (évolution des effectifs...)
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

CONTEXTE GENERAL

I) AU PLAN EUROPÉEN

(source : Commission Européenne)

La Commission prévoit une croissance de 1,5 % pour la zone euro et de 1,6 % pour l'UE en 2017.

La croissance économique en Europe devrait continuer d'augmenter à un rythme modéré, les progrès enregistrés récemment sur le marché du travail et la hausse de la consommation privée étant contrebalancés par un certain nombre de facteurs qui freinent la croissance et atténuent l'effet des paramètres favorables. Dans ses prévisions d'automne publiées aujourd'hui, la Commission européenne prévoit une croissance du PIB dans la zone euro de 1,7 % en 2016, 1,5 % en 2017 et 1,7 % en 2018 (prévisions de printemps : 1,6 % pour 2016 et 1,8 % pour 2017). La croissance du PIB pour l'ensemble de l'UE devrait suivre une évolution similaire pour s'établir à 1,8 % cette année, 1,6 % en 2017 et 1,8 % en 2018 (prévisions de printemps : 1,8 % pour 2016 et 1,9 % pour 2017).

La consommation privée devrait rester le principal moteur de croissance en 2018, soutenue par des perspectives d'accroissement de l'emploi et un léger relèvement des salaires.

Le coût du crédit demeure propice à la croissance grâce à une politique monétaire exceptionnellement accommodante. Le déficit budgétaire agrégé de la zone euro devrait poursuivre sa contraction, tandis que la politique budgétaire devrait demeurer non restrictive.

L'investissement devrait continuer à augmenter.

Toutefois, les incertitudes politiques, la croissance en perte de vitesse en dehors de l'UE et la faiblesse des échanges mondiaux pèsent sur les perspectives de croissance. Il existe également un risque que les performances médiocres de l'économie au cours des dernières années freinent la croissance, et la phase persistante de basse conjoncture laisse poindre la possibilité d'une croissance plus soutenue en l'absence de pressions inflationnistes indues.

Par ailleurs, dans les années à venir, l'économie européenne ne sera plus en mesure de se reposer sur le soutien exceptionnel de facteurs extérieurs tels que la chute des prix du pétrole et la dépréciation monétaire.

II) AU PLAN NATIONAL

(source : projet de loi de finances 2017)

Pour l'exercice 2017, les données macroéconomiques sont les suivantes :

- la croissance prévisionnelle est établie à environ 1,5% :
(la reprise se confirmerait en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité. L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et les élections américaines). Cet environnement serait en revanche plus porteur en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes et au rebond américain. Ainsi, si la demande mondiale adressée à la France décélérerait à + 2,7 % en 2016 (après + 3,9 % en 2015), elle accélérerait ensuite à + 3,6 % en 2017.)
- l'inflation est orientée à la hausse à 1,2%
- le niveau des taux d'intérêt est très bas, avec cependant une tendance haussière en 2017
- une réduction des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 44,9 Mds € en 2016 à 42,7 Mds € en 2017
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (TH,TF,CFE) et des tarifs concernant la TASCOM et l'IFER fixée à 0,4% par la Loi de Finances pour 2017
- un manque de visibilité sur les données FPIC
- un maintien du taux de compensation du FCTVA à 16,404%

SITUATIONS, PERSPECTIVES, ENJEUX et PROPOSITIONS

au niveau de la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE)

Le contexte de fusion des trois anciennes communautés de communes induit, conformément aux orientations politiques définies dans le cadre de cette fusion, à poursuivre les politiques menées en 2016 et notamment les choix en matière d'investissement (CHARGE NETTE HORS TVA) :

Subventions d'équipement aux communes (ex-CC RHIN)	1 040 000 €
Bâtiments scolaires (ex-CC ERSTEIN)	101 000 €
Réseaux câblés (ex-CC ERSTEIN)	21 000 €
Matériels (ex-CC ERSTEIN) :	51 000 €
Pistes cyclables,	
liaison HIPSHEIM – Château d'eau	101 000 €
liaison OBENHEIM-GERSTHEIM-DAUBENSAND	553 000 €
liaison FRIESENHEIM-RHINAU	279 000 €
liaison DIEBOLSHEIM-FRIESENHEIM	221 000 €
Programme d'accueils périscolaires,	
accueil périscolaire à KERTZFELD	362 000 €
accueil périscolaire à KOGENHEIM	304 000 €
accueil périscolaire à SAND	388 000 €
accueil périscolaire à SERMERSHEIM	310 000 €
accueil périscolaire à WESTHOUSE	269 000 €
Aire de grand passage :	275 000 €
Giratoire RD1083 :	665 000 €
Très Haut Débit (Programme ROSACE) :	1 459 000 €
Piscine (investissement annuel) :	125 000 €
Médiathèque (investissement annuel) :	42 000 €
Renaturation des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer :	153 000 €
Gymnase collège lycée d'ERSTEIN :	2 000 000 €
Aménagement du 2 ^{ème} étage de la Maison Intercommunale des Services :	258 000 €
Travaux agenda d'accessibilité programmée :	68 640 €
Cession de l'ancien siège de la CC BENFELD :	- 660 000 €
Cession des derniers terrains du Parc d'Activités des Nations :	- 208 000 €
	Total = 8 177 640 €

1. Le contexte

La CCCE a en charge 8 budgets (un budget général et 7 budgets annexes) :

1. Budget GENERAL
2. Budget annexe ZAC IV BENFED
3. Budget annexe ZAC ERSTEIN
4. Budget annexe OM SMICTOM
5. Budget annexe OM ERSTEIN
6. Budget annexe Périscolaire
7. Budget annexe Cinéma REX
8. Budget annexe Gens du voyage

2. Evolution de la fiscalité, du FPIC et des concours de l'Etat

Notre communauté de communes est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

En raison de la fusion, les taux ont été ajustés sur ceux de la communauté de communes de Benfeld et environs, sans impact pour les communs membres des deux autres anciennes communautés de communes, ni pour le contribuable, à savoir :

Taxe d'habitation (TH) :	7,59%
Taxe foncier bâti (TFB) :	5,41%
Taxe foncière non bâti (TFNB) :	23,33%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	22,72%

Voici le détail des produits fiscaux de 2016 :

Taxe d'habitation (TH) :	3,87 M €
Taxe foncier bâti (TFB) :	2,94 M €
Taxe foncière non bâti (TFNB) :	0,28 M €
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	5,34 M €

La communauté de communes a la faculté de fixer les taux sur les impôts ménage (TH, TFB, TFNB) : le produit est de 7 078 772€ pour 2016, et sur la CFE (impôt économique) dont le produit pour 2016 s'élève à 5 342 438 €. La communauté de communes a une forte activité économique sur son territoire.

CVAE	3 199 946 €
IFER	549 674 €
TASCOM	476 825 €

La communauté de communes perçoit l'ensemble de ces impôts économiques. En revanche, elle n'a de prise que sur le produit de la CFE par la fixation du taux.

Avant la fusion, les taux des trois communautés de communes connaissaient des disparités relativement importantes :

Les taux des quatre taxes par communauté de communes en 2015

Taxes/comcom	CC Benfeld	CC Erstein	CC Rhin
TH	7.59%	5.10%	7.74%
TF	5.41%	2.71%	4.56%
TFNB	23.33%	11.68%	15.06%
CFE	22.72%	23.49%	22.71%

Un rapprochement des taux a été décidé pour s'aligner au plus près des taux de la communauté de communes de Benfeld et environs par un effet de vase communicant pour les communautés de communes du Pays d'Erstein et du Rhin.

Les communes ont donc diminué leur taux permettant aux EPCI de se rapprocher au maximum des taux cibles de la COCOBEN.

Il en résulte une harmonisation des taux sans aucune conséquence financière pour le contribuable ni pour les communes (compensée par les attributions de compensation) :

Taux/impôt	TH	TFB	TFNB	CFE
CCBE 2016	7,59%	5,41%	23,33%	22,72%
CCPE 2016	7,59%	5,41%	17,38%*	23,49%
CCR 2016	7,59%	5,41%	14,76%*	22,71%

*taux maximal possible en raison des règles de lien entre les taxes.

LE FPIC

(Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Le montant du FPIC, du fait de la fusion, reste encore une inconnue. Les services fiscaux ne sont pas actuellement en capacité de nous donner des éléments sur ce point. Aussi, dans notre hypothèse de travail, les trois montants préexistants ont été repris : soit un FPIC de 663 818 € pour l'ancienne communauté de communes du Pays d'Erstein (dont 541 966€ pour la comcom et 121 852 € pour les communes) et de 321 132 € pour l'ancienne communauté de communes du Rhin (dont 136 076 € dus par les communes ont été pris en charge par la comcom) et 0 pour l'ancienne communauté de communes de Benfeld et environs. Ce dispositif fera l'objet d'une décision à prendre lors du budget primitif 2017. Il est à noter que l'enveloppe du FPIC pour 2017 est maintenue à un milliard d'euros. Cependant, les situations individuelles risquent d'être sensiblement modifiées en raison des très nombreuses fusions d'intercommunalités intervenues à compter du 1^{er} janvier 2017.

DOTATIONS DE L'ETAT

La loi de finances pour 2017 a confirmé la diminution de la progression de la contribution des communes et de leurs groupements à l'effort de réduction des déficits publics, programmée pour la période 2015-2017.

Ainsi, afin de soutenir la reprise de l'investissement du bloc communal, l'effort demandé aux communes et à leurs groupements est ramené à 1,035Mds € pour 2017, contre 2,071Mds € en 2015 et 2016.

Le prélèvement au titre du Fonds National pour la Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) demeure inchangé à 608 958 €.

En cas de fusion d'EPCI, les montants de prélèvement ou de reversement au titre du FNGIR des EPCI regroupés sont additionnés.

3. Attributions de compensation

Il est proposé de conserver les montants 2016, en attendant de nouvelles projections financières.

4. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Au regard du contexte particulier de la fusion, l'analyse porte sur les comptes de gestion 2016 des trois anciennes structures :

COMPTE DE GESTION 2016 (en M €)	CC BENFELD	CC ERSTEIN	CC RHIN
Total des dépenses de fonctionnement	6,52	9,65	4,80
Total des recettes de fonctionnement	7,39	10,29	4,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,87	+ 0,64	- 0,09
<i>RESULTAT après rattachements des charges et des produits à l'exercice</i>	<i>+0,90</i>	<i>+ 0,18</i>	<i>0</i>
			<u>TOTAL CCCE = 1,08</u>

5. Arbitrage proposé entre mise en réserve, autofinancement, emprunt et hausse des taux dans le cadre du budget primitif 2017

ANNEE 2017 (en M €)	CC BENFELD	CC ERSTEIN	CC RHIN
Dette au 1 ^{er} janvier 2017	6,45	2,70	1,04
Réserves au 1 ^{er} janvier	0,57	1,44	2,20
			CCCE
Réserves au 1 ^{er} janvier 2017			+ 4,21
Excédent de fonctionnement prévisionnel			+ 1,08
Dépenses du programme d'investissement prévues en 2017		- 5,35	
Solde (= Réserves + Excédent – Dépenses)			- 0,06
Remboursement de la dette en capital			- 1,22

CONCLUSION

Au plan du fonctionnement, il faut noter la mise en commun des services des trois communautés de communes et ceux de la ville d'Erstein avec des modalités de répartition à fixer par la CLECT au travers des attributions de compensations.

De même, les coûts de fonctionnement générés par les nouveaux investissements en cours, ainsi que ceux déjà réalisés, feront l'objet de nouvelles analyses.

En matière d'investissements, le projet financier se caractérise par sa continuité au plan des projets décidés par les anciennes structures : les périscolaires pour Benfeld et environs, des fonds de concours et des pistes cyclables pour le Rhin et un gymnase pour le territoire d'Erstein. Cela conduit la communauté de communes à porter des investissements qui mobilisent fortement la capacité financière de la collectivité.

Le programme d'investissement prévu sur 2017 (5,35 M€) sera financé par l'ensemble des réserves (4,2 M €) et de la dette nouvelle (1,25 M€).

A pression fiscale constante, l'encours de dette devrait atteindre un pic de 11,4 M € fin 2018, après 10,3 M € fin 2017, pour refluer à 10,9 € fin 2019 et 10,3 M € fin 2020.

Durant ces quatre années, le ratio encours de dette/autofinancement brut devrait rester dans la zone médiane d'endettement entre un plus bas de 9,6 fin 2017 et un plus haut de 10,7 fin 2018 (pout mémoire : Zone verte : moins de 8 ans ; Zone médiane : de 8 à 11 ans ; Zone orange : de 11 à 15 ans ; Zone rouge : plus de 15 ans).

M. Serge JUNG rappelle qu'au regard de l'ampleur du programme d'investissement déjà engagé à plus de 8 M €, cette capacité d'autofinancement, fragilisée par les incertitudes pesant sur le FPIC et la DGF, pourrait ne pas être suffisante. La fiscalité constitue un premier levier avec un produit fiscal supplémentaire de 124 218 € pour 1 % d'augmentation des taxes.

D'autres leviers sont à disposition, que ce soit l'augmentation des bases d'imposition grâce à un développement dynamique du territoire, ou encore les économies réalisables en fonctionnement, sous l'effet notamment de la mutualisation des services.

Au terme de cette présentation, le Président ouvre le débat.

M. Michel KOCHER puis M. Denis SCHULTZ font observer que le principe énoncé par M. JUNG selon lequel tout investissement génère des charges de fonctionnement supplémentaires mérite d'être nuancé. Un investissement améliorant les performances de l'existant peut générer des économies de fonctionnement.

En réponse à Mme Francine FROMENT qui signale la difficulté de débattre en l'absence de tous les éléments d'appréciation indispensables, le Président rappelle que la tenue d'un tel débat est une obligation légale et qu'il permet néanmoins un échange d'information et de points de vue de nature à enrichir la réflexion.

Dans le même sens, M. Denis SCHULTZ évoque d'autres incertitudes liées aux résultats des prochaines élections nationales. Si elles devaient être mises en œuvre, les propositions des uns et des autres pourraient fortement faire évoluer le cadre dans lequel s'inscrit notre réflexion.

Sans mésestimer toutes ces incertitudes, M. Claude WISSENMEYER rappelle toutefois le message qui a été formulé à l'occasion du processus de fusion et les attentes qui en découlent en termes de finances.

M. Éric KLETHI soutient que cette perspective reste entière. L'ensemble des intercommunalités a été géré en bon père de famille. Des économies de fonctionnement liées à la nouvelle échelle sont envisageables. C'est sur la base d'un premier exercice en « conditions réelles » que les choses pourront évoluer avec plus de visibilité.

En conclusion du débat, le Président réaffirme son optimisme. Des solutions, parfois innovantes, pourront contribuer à conforter notre situation. En toute hypothèse, il convient selon lui de ne pas freiner l'investissement car nos projets contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens et à l'attractivité du territoire.

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales portant obligation de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2017 ci-annexé,

ENTENDU l'exposé de Serge JUNG, Vice-Président en charge des finances,

APRES avoir débattu du rapport d'orientations budgétaires et des objectifs proposés pour 2017,

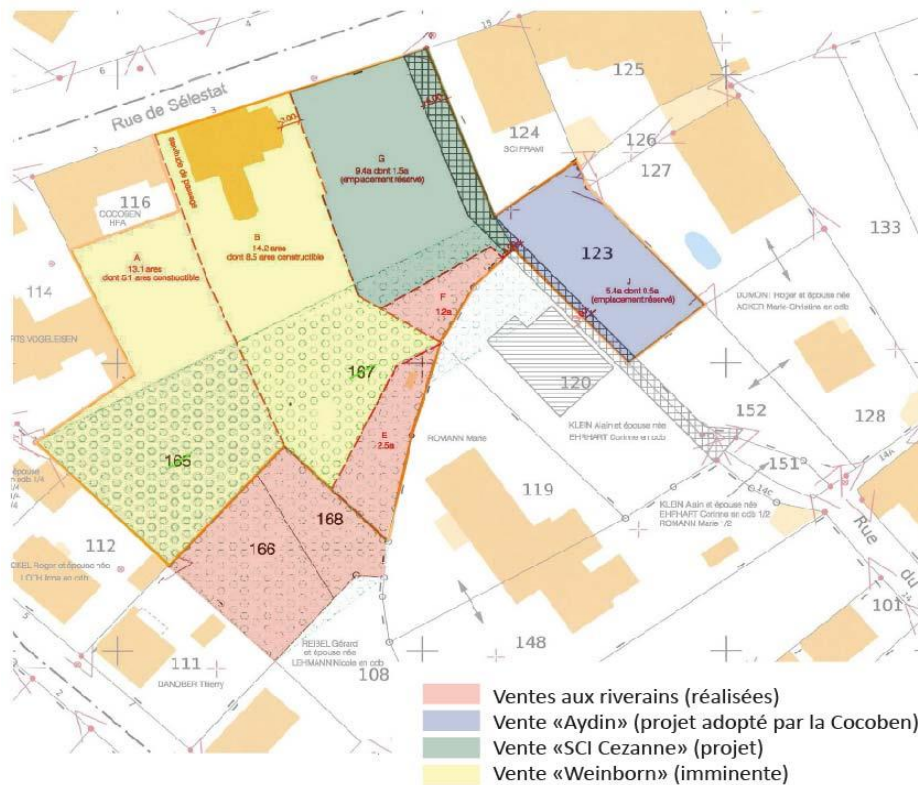
le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires pour 2017 dans le cadre de la nouvelle communauté de communes.

Point 6

FINANCES - Ancien siège - Demande de cession d'une parcelle

Il est proposé de céder la parcelle S.AB N°172/118 lieu-dit : Rue de Sélestat à BENFELD, d'une surface de 9,44 ares à la SCI LA VILLA CEZANNE dont le siège est à WIWERSHEIM.



VU la demande d'acquisition présentée par la SCI LA VILLA CEZANNE,
VU l'avis des Domaines en date du 6 février 2017 évaluant la valeur du bien à 17 000€ l'are pour les parcelles constructibles et 5 100€ l'are pour les surfaces non constructibles,
VU l'avis du Bureau en date du 8 février 2017 proposant le prix de cette parcelle à 180 000€,

le Conseil Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE CÉDER** la parcelle Section AB, n°172/118 lieu-dit : rue de Sélestat à BENFELD d'une contenance de 9,44 ares à la SCI LA VILLA CEZANNE dont le siège est à WIWERSHEIM,
- **DE FIXER** le prix de vente de la parcelle en question de 9,44 ares (Section AB n°172/118 lieu-dit : rue de Sélestat à BENFELD) à 180 000€.
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, la promesse de vente, l'acte de vente y relatifs et tout document ou autorisation et à faire toutes les démarches en ce sens avec l'acquéreur précité,
- **QUE** les frais liés au notaire sont à la charge de l'acquéreur et les frais liés au géomètre à la charge du vendeur.

Point 7

FINANCES - Demande de versement de subventions

Après délibération et sur avis favorable du Bureau réuni le 8 février dernier, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser les subventions suivantes :

territoire	demandeur	objet	montant sollicité	dispositif	observations	montant proposé
erstein	Association Nordhouse Idées déco	marché de Pâques		délib. 15/10/1999	idem 2010 à 2016	457,50 €
erstein	Les tracteurs d'antan - Nordhouse	exposition en juin		915 € / commune / an		457,50 €
benfeld	AGF - Benfeld	manifestation Benfeld	500,00 €			500,00 €
benfeld	Mission locale - Sélestat	contribution annuelle fonct.	15 402,00 €		18 120 hab. * 0,85 €	24 236,90 €
rhin	Mission locale - Sélestat	contribution annuelle fonct.	8 834,90 €		10 394 hab * 0,85 €	
rhin	Collège Gerstheim	voyage pédagogique	300,00 €	compétence facultative CCR Délib. Juin 2013	29 élèves *3jours *5 € = 435 €	2 385,00 €
rhin	Collège Gerstheim	voyage pédagogique	2 730,00 €		65 élèves* 6 jours*5 € = 1 950 €	
rhin	école Witternheim	transport	68,00 €		devis Josy : 68 € TTC	68,00 €
rhin	école Boofzheim	transport	65,00 €		devis Josy	65,00 €
rhin	école Diebolsheim	sortie			36*5€ = 180 € (devis 450 €)	285,00 €
rhin	ecole Diebolsheim	déplacement Rhinau	105,00 €		journée d'accueil CM au Collège	
CCCE	Eurodistrict	transport	20 000,00 €		ligne bus Erstein-Lahr (140 000€)	20 000,00 €

Point 8

FINANCES - Demande d'octroi de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIPL).

Après présentation des différents dossiers par les vice-présidents compétents et votes spécifiques, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à présenter les demandes de DETR et DSPIL au titre des dossiers suivants pour les montants ci-après indiqués :

Dossiers	Montants sollicités au titre de la DETR	Montants sollicités au titre de la DSPIL
Nouveaux programmes de construction		
Aire de Grand Passage	121 722 €	néant
Périscolaire Kertzfeld	207 983 €	néant
Périscolaire Sand	166 500 €	néant
Périscolaire Sermersheim	127 173 €	néant
TOTAL Programmes de construction	623 378 €	
Programme Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)		
gymnase Romain Rolland	6 720 €	8 960 €
caserne de gendarmerie à Erstein	1 947 €	2 596 €
centre nautique à Erstein	6 600 €	8 800 €
périscolaire et ALSH à Matzenheim	237 €	316 €
maison intercommunale des associations	1 402 €	1 870 €
périscolaire et ALSH à Benfeld	664 €	886 €
plateforme de formation	1 084 €	1 446 €
salle de billard	60 €	80 €
atelier jus de fruits et miellerie	1 441 €	1 922 €
périscolaire et ALSH à Rossfeld	240 €	320 €

maison intercommunale de l'enfance	195 €	260 €
TOTAL AD'AP	20 592 €	27 406 €

NB

La DETR = 30 % du coût HT des travaux (et 20 % pour l'AGP)

La DSIPL = 40 % du coût HT des travaux

Point 9

FINANCES - Indemnité de responsabilité des régisseurs - Fixation des taux de référence réglementaire.

M. Serge JUNG, Vice-Président, expose que le conseil communautaire a donné délégation au Président dans le cadre des dispositions des articles L. 5211-9 et 5211-10 du CGCT pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux par délibération en date du 11 janvier 2017.

Conformément aux dispositions en vigueur l'acte de nomination du régisseur et du suppléant de chacune de ces régies doit viser respectivement la décision ayant institué la régie ainsi qu'une décision de principe de l'assemblée délibérante fixant les taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la limite des taux fixés par voie réglementaire.

Dans le cadre de la redéfinition de l'ensemble des régies nécessaires au fonctionnement des services à compter du mois de janvier 2003, il est proposé de fixer le régime indemnitaire considéré des régisseurs, titulaires et suppléants, dans les limites établies par la réglementation correspondante, sachant que la décision de l'attribution individuelle de l'indemnité de responsabilité appartient au Président en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge JUNG, Vice-Président en charge des Finances,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

VU l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 portant notamment adaptation de la valeur en Euros des planchers et plafonds tant des avances et recettes mensuelles des régies que des cautionnements et de l'indemnité de responsabilité annuelle revenant aux régisseurs,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

DE FIXER le régime des indemnités de responsabilité des régisseurs et suppléants des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances sur la base des barèmes réglementaires de référence en vigueur à la date de création de la régie,

D'APPLIQUER en la matière les taux tels qu'ils résultent des arrêtés susmentionnés dont le tableau des seuils planchers et plafonds est annexé à la présente délibération et de les indexer sur l'évolution de leurs valeurs, établie par voie législative ou réglementaire,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires dans les budgets concernés dans les limites ainsi fixées.

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après le barème ci-après :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle en €
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Point 10

PERSONNEL - Création de deux postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité au camping d'Erstein.

Suite à la résiliation de la délégation de service public, le camping d'Erstein est repris en régie directe, au moins à titre transitoire. C'est pourquoi il est nécessaire de créer deux postes non permanents afin d'assurer le bon fonctionnement du camping pour l'année 2017.

Ces agents auront notamment pour mission l'accueil, le placement, la régie et l'entretien extérieur du camping.

Ces deux postes sont créés pour une période de mars à fin octobre, au maximum.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 alinéa 1 et 34,

ENTENDU l'exposé de M. Jacky WOLFAHRT, Vice-Président,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **DE CRÉER** deux emplois d'adjoint administratif deuxième classe à temps complet (35h00) à compter du 27 mars 2017
- **DE PREVOIR** la refacturation, à la Ville d'Erstein, la totalité du coût des deux postes.

Point 11

PERSONNEL – NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - Demande d'adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent communal à la communauté de communes dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

M. Jacky WOLFAHRT, *Vice-Président*, rappelle que la Communauté de Communes du canton d'Erstein, compétente en matière de périscolaire, assure l'encadrement des enfants dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) organisées par les communes.

Dans ce cadre, les communes de la communauté de communes ont la faculté de mettre à disposition du personnel titulaire ou non titulaire en CDI à la communauté de communes après avoir saisi la Commission Administrative Paritaire et en avoir délibéré en conseil municipal.

Une convention de mise à disposition doit être établie entre les communes et la communauté de communes.

C'est le cas pour la commune de HERBSHEIM dont l'ATSEM intervient, si nécessaire, de 15h30 à 16h00, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La communauté de communes remboursera à la commune de Herbsheim le montant de la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que les contributions et cotisations y afférentes, correspondant au service effectué pendant la période scolaire (36 semaines) sur justificatif.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

DE RAPPELER que cette convention se substitue à l'ancienne signée entre la commune et la communauté de communes de Benfeld et environs

D'AUTORISER le Président à établir et signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre des nouvelles activités périscolaires avec la commune de Herbsheim dans les conditions exposées ci-dessus ainsi que tout avenant y afférent,

D'AUTORISER le Président à rembourser à la commune de Herbsheim le montant de la rémunération, des contributions et cotisations de l'agent mis à disposition dans les conditions prévues ci-dessus.

IV. Aménagement du territoire

Point 12

Avis concernant la modification du périmètre du Schéma de cohérence territorial de la région de Strasbourg

M. Éric KLETHI, *Vice-Président*, expose que la communauté de communes de la Basse Zorn demande, à la date du 1er juillet 2017, le retrait du syndicat mixte pour le SCOTERS et son adhésion concomitante au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCOTAN).

Elle présente cette décision comme une première étape permettant son intégration dans le futur PETR avant une adhésion à la communauté d'agglomération de Haguenau.

Réuni le 12/12/2017, le comité syndical du SCOTERS a

- émis un avis favorable à la demande de sortie de la communauté de communes de la Basse Zorn ;
- déploré les conséquences sur la cohérence territoriale que ces départs soulèvent à l'échelle du SCOTERS et plus globalement du Bas-Rhin ;
- demandé que le syndicat mixte pour le SCOTERS soutienne les réflexions sur les périmètres de SCoT à l'échelle du Bas-Rhin.

Par courrier du 11 janvier dernier, le Président du SCOTERS a demandé à la Communauté de Communes du canton d'Erstein de se prononcer sur ce retrait. Faute de délibération de notre part dans un délai de 3 mois, notre avis serait réputé défavorable.

Après examen de cette question en Bureau et délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande de sortie de la communauté de communes de la Basse Zorn.

V. Divers

Aucun point particulier n'est présenté.

Mme Nathalie GARBACIAK, conseillère communautaire, se déclare très satisfaite de la mise à disposition par les services de la CCCE de gobelets recyclables au sein de l'hémicycle. Elle espère que cette initiative fera œuvre d'exemplarité auprès des communes, comités des fêtes ou encore associations à l'occasion des différentes manifestations qu'elles organisent.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, le Président clôt la séance à 21h40.